

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024 à 18h30

**Finances, Commande publique, Moyens**

**08. Demande de cofinancement Renaturation de l'école de la Tour aux Raines**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltrer plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus importants entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltrer plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau.

Au-delà du cycle de l'eau, les conséquences sur la qualité de vie sont importantes. Moins de sols de pleine terre et moins de végétalisation, engendrent des paysages artificiels, minéraux et des îlots de chaleur urbains, ayant un impact sur la qualité de vie et sur la biodiversité.

La Commune de Vire Normandie accueille actuellement sur son territoire 9 groupes scolaires dont 2 font l'objet d'une réflexion de désimperméabilisation et de réaménagement de leurs espaces extérieurs.

Il apparaît en premier constat une forte imperméabilisation des cours de ces groupes scolaires avec des surfaces de toiture plus ou moins importantes. De cela, il résulte un fort ruissellement des eaux pluviales qui ne peuvent à l'heure actuelle s'infiltrer directement dans les sols.

Les cours des établissements scolaires représentent de ce fait un important potentiel de désimperméabilisation. Elles sont également un lieu de passage important où enfants, enseignants, et personnels pédagogiques reprennent conscience de l'eau, de son cycle et de l'importance de l'infiltration.

Au-delà de la désimperméabilisation des sols, il y a d'autres intérêts forts à remettre de la végétation au sein des cours d'école. La plantation d'arbres par exemple amène de l'ombrage et contribue à réduire la température de l'air. Les arbres contribuent également à réduire la pollution atmosphérique notamment en centre urbain et sont l'un des éléments du bien-être des citoyens en améliorant leur environnement direct.

La Commune de Vire Normandie s'inscrit dans cette démarche en commençant par 2 de ses écoles.

La Commune de Vire Normandie souhaite commencer cette démarche par la désimperméabilisation et la renaturation de la cour de l'école de la Tour aux Raines. Cette action fait partie du programme Action Cœur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Délibération n°2024/02/21/08 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Plan de financement prévisionnel :

<i>DÉPENSES PRÉVISIONNELLES</i>		<i>RECETTES PRÉVISIONNELLES</i>		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		<b>AIDES PUBLIQUES</b>		
travaux préparatoires	20 900,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	44 500,00 €	44,75%
réseau eaux pluviales	1 300,00 €	État - DETR/DSIL	35 051,00 €	35,25%
voirie et bordures	26 469,20 €			0,00%
réseaux souples	800,00 €			0,00%
marquage et signalisation	1 500,00 €			0,00%
préparation des espaces verts	4 664,60 €			0,00%
mobiliers et accessoires	43 810,00 €	Conseil régional		0,00%
		Conseil départemental		0,00%
		Autres subventions : (à préciser)		0,00%
Autres prestations :				0,00%
Aléas :		<b>Sous-total 1 <sup>(1)</sup></b>	<b>79 551,00 €</b>	<b>80,00%</b>
Dépenses de fonctionnement :		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
Autres : (à préciser)		Fonds propres	19 892,80 €	20,00%
<b>Sous-total</b>	<b>99 443,80 €</b>	Autres : (à préciser)		0,00%
<b>À déduire des dépenses :</b>				0,00%
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)		<b>Sous-total 2</b>	<b>19 892,80 €</b>	<b>20,00%</b>
Remboursement de sinistre par l'assurance				
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>99 443,80 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>99 443,80 €</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/08 du 21 février 2024 à 18h30



VU la délibération n°13 « Convention pluriannuelle Cœur de ville » prise par la commune de Vire Normandie le 4 juillet 2018,

VU la délibération n°12 « Avenant de la convention Action Cœur de Ville » prise par la commune de Vire Normandie le 16 décembre 2019,

VU la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de la commune de Vire Normandie signée le 30/01/2019,

VU la délibération n°3 prise par le conseil municipal le 06/03/2023 relative la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la végétalisation des cours d'écoles

VU la décision du maire n°2023/10/153 relative au marché n°VN23043- mission de maîtrise d'œuvre pour la désimpermeabilisation et la végétalisation de l'école de la Tour aux raines

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24 janvier 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes une demande de subvention pour ce projet
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/08 du 21 février 2024 à 18h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/08 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240227-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/08 du 21 février 2024 à 18h30

